



CCA 800

« Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Levier, Septfontaines, Val-d'Usiers,
Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE N°86 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 7 OCTOBRE 2024

Convocation en date du : 1^{er} octobre 2024

Présidence : Monsieur COURVOISIER Claude

Lieu : Salle du Conseil _ Mairie de Levier

Membres en exercice : 24

Secrétaire de séance : Jérémie GUYOT

Présents : **Arc-sous-Montenot** : Patrick GRILLON , **Chapelle d'Huin** : Béatrice PRITZY, Cédric BRAGARD, **Evillers** : Jean-Philippe DESCOURVIERES ; **Gevresin** : Louis BOURGEOIS, **Levier** : Marc SAULNIER, Nathalie SIEVERT, François GARCIA, Christophe MICHEL, Isabelle CUENOT, Guillaume BOUHIN, Bernard JEANNIN, **Septfontaines** : Jérémie GUYOT (représentant Christian RATTE) ; **Val-d' Usiers** : Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ , Éric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Jean-Louis MARION, , Frédéric TOUBIN, **Villeneuve d'Amont** : Marie-Claire MONNIN, **Villers-sous-Chalamont** : Claude COURVOISIER

Absents excusés ayant donné procuration : **Val-d'Usiers** : Ahmed KALLAL – **Levier** : Madeleine CHAPPELLIER

22 membres présents à la réunion + 2 procurations : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV N° 85 du conseil communautaire du 2 septembre 2024.
- 1- Mise en place du contrat départemental Culture Sport Jeunesse,
- 2- Inventaire des Zones d'Activités Economiques d'intérêts communautaires,
- 3- Création d'un groupe scolaire à Levier,

- 4- Attribution du marché de prestations intellectuelles dans le cadre de l'étude pour la prise des compétences eau potable et assainissement collectif,
- 5- Plan de financement relatif à l'étude de préparation du transfert des compétences eau potable et assainissement,
- 6- Personnel – création de poste d'un agent administratif,
- 7- Demande de subvention de la croix rouge au titre de l'année 2024,
- 8- Budget principal - Décision Modificative,
- 9- Convention de financement - Projet NEFLE de l'école Pergaud,
- 10- Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères,
- 11- Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte Très Haut Débit.

Informations diverses

Monsieur Jérémie GUYOT est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV N° 85 du conseil communautaire du 2 septembre 2024 : validation à l'unanimité.

1- OBJET : MISE EN PLACE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL CULTURE SPORT JEUNESSE

Marie-Claire MONNIN présente les objectifs du contrat départemental culture sport jeunesse en indiquant qu'il a pour but de favoriser le développement des activités socioculturelles au sein des écoles (ateliers lecture, spectacle culturel...) du territoire, du musée du Cheval et de la forêt. La communauté de communes sera le relais de communication en promouvant l'agenda culturel départemental. Le contrat vise également à soutenir le financement accordé à l'école de musique Musicart's et au soutien financier relatif à la station trail. En contrepartie le Département versera une subvention de base annuelle d'un montant de 15 000€. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Délibération

DCC 2024-10-409

Le Président explique à l'assemblée que le contrat départemental Culture Sport jeunesse a pour vocation de soutenir la collectivité dans le développement de sa politique sportive, culturelle et d'animation jeunesse pour la période de 2024 à 2026.

Ce soutien est à la fois technique et financier, avec une enveloppe sociale d'un montant de 15 000 euros par an pour la réalisation des objectifs structurels définis.

La présentation du Président entendu, le conseil communautaire procède au vote :

M. Marc SAULNIER n'étant pas présent au moment du vote

Nombre de votant : 21

Le conseil communautaire à l'unanimité des votants, autorise le Président à signer le contrat avec le

département.

2- OBJET : INVENTAIRE DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES

Le Président fait état du cadre réglementaire, notamment de la loi Climat et Résilience, et laisse la parole à la directrice de la communauté de communes afin qu'elle explique, au conseil communautaire, les modalités de mise en œuvre de ce recensement, puisque l'étude a été réalisée en interne.

Plusieurs étapes ont été menées afin d'aboutir à ce recensement. Dans un premier temps, un repérage sur site par les agents communautaires afin de relever les informations présentes sur les enseignes, les boîtes aux lettres. Puis dans un second temps, ces informations ont été précisées avec des outils informatiques tels que le SIG, les données cadastrales, la base informatique relative aux entreprises redevables de la Contribution Financière des Entreprises (CFE). Une consultation par courrier, d'une durée d'un mois, a été mise en place, par la suite, auprès des propriétaires et locataires de la zone Champs Bégau de Levier.

A l'issue de cette consultation, une analyse des données a été exécutée. Cette dernière a eu pour but de recenser l'ensemble des occupants de la zone mais également de mettre en lumière les types d'activités présentes sur la zone ainsi que le taux de vacance de cette dernière.

La Directrice a rappelé que les terrains dont l'objet de leur occupation ne relevait pas d'une activité professionnelle telle que les logements sont considérés au sens de la loi comme vacants. De plus, les terrains en cours de mutation sont intégrés actuellement dans la vacance.

Pour conclure, ce recensement a mis en évidence une faible vacance avec un taux de 3 % représentant environ 7 000m². L'analyse des catégories a également démontré que la zone était occupée principalement par des entreprises de la filière bois, de l'artisanat et du commerce. Les activités de service sont présentes en minorité.

Un rapport a été rédigé reprenant ces éléments ainsi qu'un plan de localisation des unités foncières. La numérotation des unités foncières est celle de la Région. En effet, la communauté de communes dans un souci de cohérence avec la Région, chef de file de l'Economie, a souhaité maintenir cette même numérotation. Un tableau détaillé des unités foncières reprend les informations recensées telles que le nom du propriétaire, de l'occupant, la surface de l'unité ainsi que son taux de vacance.

Le recensement devra être mis à jour tous les 6 ans.

Frédéric TOUBIN demande si les autres zones tels que « La Vrine », la scierie de Goux les Usiers...seront recensées. Le Président lui répond que Champs Bégau est la seule zone reconnue d'intérêt supra-communautaire, notamment au niveau du SCOT.

Délibération

DCC 2024-10-410

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience » ;

Vu l'article L318-8-1 et L318-8-2 du code de l'urbanisme ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Altitude 800 « Espace Levier Val d'Usiers », notamment sa compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activités économiques » ;

Vu la délibération du 02 mai 2023 approuvant le lancement de l'élaboration de l'inventaire de la ZAE sur le territoire de la Communauté de communes Altitude « Espace Levier Val d'Usiers ».

Le Président rappelle aux élus présents que la Communauté de communes, compétente en matière de zones d'activités économiques, est tenue de réaliser un inventaire de la zone Champs Bégau conformément à la

réglementation. Il précise le cadre réglementaire, les modalités de mise en œuvre et présente les plans réalisés ainsi que son bilan :

Cadre réglementaire : Article 220 de la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021.

Depuis la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, l'article L.318-8-1 et suivants du code de l'urbanisme imposent aux EPCI d'établir un inventaire précis des Zones d'Activités Economiques (ZAE) situées sur leur territoire. Pour chacune d'entre-elles, celui-ci doit notamment comporter un état des parcelles des unités foncières (surfaces, propriétaires...), l'identification des occupants et le taux de vacance.

Cet inventaire doit faire l'objet d'une consultation des propriétaires et occupants des ZAE pendant une période de 30 jours. L'inventaire doit être transmis aux autorités compétentes en matière d'élaboration des documents de planification à l'échelle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou de tout document en tenant lieu, et du programme local de l'habitat (pour les intercommunalités disposant de cette compétence, ce qui n'est pas le cas sur notre territoire).

L'inventaire devra être actualisé au moins tous les 6 ans.

Cet inventaire doit permettre aux collectivités de disposer d'une meilleure connaissance du foncier et de l'occupation de leurs zones d'activités, pour déterminer des stratégies foncières et économiques visant notamment à atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050.

Méthodologie mise en œuvre

L'inventaire a été réalisé en interne sur la zone de Champs Bégaud de Levier, seule zone d'intérêt intercommunal. Les espaces inventoriés correspondent aux périmètres de la ZAE.

Une consultation a été menée en juin dernier auprès des propriétaires et occupants, par le biais de courriers et de questionnaires. Les destinataires avaient 30 jours à réception du courrier, conformément à la loi, pour répondre. Les nombreuses réponses reçues ont été analysées et ont contribué à la réalisation de cet état des lieux.

Un plan des unités foncières a été réalisé et sera annexé à la présente délibération ainsi que le rapport.

Un tableau recensant les propriétaires et locataires a été élaboré afin de permettre un meilleur suivi de l'occupation de la zone. Il note également le taux de vacance par unité foncière.

Présentation de l'inventaire et de son bilan :

Surface totale de la zone (hors voirie et infrastructures publiques relatives aux réseaux, à la sécurité) : 253 320 m²

Nombre de sociétés : 34

La zone est majoritairement occupée par la filière bois mais tournée également vers le commerce et l'artisanat. On distingue un taux de vacance très faible de 3.04 %.

En conclusion, le bilan de l'inventaire permet de souligner la rareté du foncier économique et qu'il est ainsi nécessaire de l'économiser.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE l'inventaire de la ZAE Champs Bégaud située à Levier,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces ou documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,
- DIT que cette délibération sera transmise aux autorités compétentes en matière de Schéma de Cohérence Territoriale.

3- OBJET : CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE A LEVIER

Le Président présente le projet de création de l'école intercommunale de Levier.

Le nouveau bâtiment sera construit en parallèle de l'école actuelle qui sera démolie en second temps et remplacé par une cour, un parc paysager et un terrain de sport exclusivement dédiés à l'école.

Le bâtiment sera réalisé avec une ossature en bois local et scolyté majoritairement. Deux sheds apporteront la lumière naturelle. L'étage sera desservi par un ascenseur pour le rendre accessible à tous.

Une première estimation financière est présentée à titre d'information puisque la phase Avant-Projet Détaillé n'est pas validé du fait des murs en torchis.

En effet, les murs principaux intérieurs devraient être réalisés en torchis. Or, à ce jour, le bureau de contrôle, n'est pas en mesure de donner un avis favorable par manque d'information sur la performance coupe-feu de ce type de structure.

Christophe MICHEL demande l'intérêt d'utiliser ce type de mur. Le Président lui répond que le torchis permet une meilleure inertie notamment l'été.

4- OBJET : ATTRIBUTIONS DU MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES DANS LE CADRE DE L'ETUDE POUR LA PRISE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président laisse la parole à Eric Bourgeois, vice-président en charge du transfert des compétences Eau potable et assainissement collectif. Il rappelle la présentation que vient de tenir l'ASCOMADE sur les enjeux d'un tel transfert et l'en remercie. Il précise que l'ASCOMADE est une association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement. Elle a appuyé la collectivité dans la rédaction du cahier des charges en vue de consulter les entreprises.

La consultation a été lancée en juillet avec une remise des offres courant septembre 2024. Quatre offres ont été déposées et la commission d'ouverture des plis s'est réunie afin de procéder à l'analyse.

Il présente à l'assemblée l'analyse rédigée et rappelle les critères de notation ainsi que les attentes de la collectivité à l'égard de cette étude : Transférer au 1^{er} janvier 2026, mettre en place un fonctionnement tant au niveau des services techniques que administratifs, prévoir les investissements à réaliser, fixer une harmonisation des pris de l'eau et de l'assainissement, et ce, dans un cadre réglementaire respecté.

Béatrice PRITZY demande le délai de réalisation de cette étude. Eric Bourgeois lui répond 12 mois.

Un comité technique sera mis en place rassemblant les Maires de chaque commune ainsi que leur représentant eau/assainissement.

Délibération : **DCC 2024-10-411**

Dans le cadre de l'étude préalable relative au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif, un marché public a été lancé pour des prestations financières, juridiques et techniques. Le marché a fait l'objet d'un appel d'offres et les propositions des candidats ont été étudiées lors de la réunion de la commission d'ouverture des plis, tenue le lundi 23 septembre 2024. Après analyse des 4 offres et échanges, la commission a proposé un attributaire en accord avec le rapport d'analyse.

Au vu de l'analyse des offres et des critères de sélection, la commission a décidé d'attribuer le marché public

à KPMG mandataire du groupement avec ARTELIA et Maître Emmanuel LAMBERT.

Le marché a été attribué pour un montant de :

- Montant hors taxes (HT) : 84 050,00€
- Montant toutes taxes comprises (TTC) : 100 860, 00€

Le Président après exposé des éléments d'analyse, propose à l'assemblée de suivre l'avis de la commission et d'attribuer le marché à KPMG pour un montant HT de 84 050.00€. Il précise que cette étude fera l'objet de demandes de financement auprès du Département du Doubs et de l'agence de l'eau.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le marché au groupement mené par KPMG pour un montant HT de 84 050.00€
- AUTORISE le président à signer le marché et tous documents afférents à ce dossier.

5- OBJET : PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'ETUDE DE PREPARATION DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Délibération DCC 2024-10-412

Suite à l'attribution du marché relatif à l'étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au groupement suivant :

- KPMG ADVISORY SAS pour les prestations financières, le mandataire
 - ARTELIA SAS pour les prestations techniques
 - Maître Emmanuel LAMBERT pour les prestations juridiques
- Pour un montant total des études s'élevant à 84 050.00€ HT.

Le Président propose à l'assemblée le plan de financement suivant :

	Dépenses HT	Taux	Recettes HT	Taux
Groupement avec mandataire KPMG	84 050.00	100.00 %	0.00 €	0.00 %
Agence de l'Eau	0.00 €	0.00 %	42 025.00	50.00 %
Département du Doubs	0.00 €	0.00 %	16 810.00	20.00 %
Auto-financement	0.00 €	0.00 %	25 215.00	30.00 %
Total :	84 050.00 €	100.00 %	84 050.00 €	100.00 %

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement proposé par le Président,
- SOLLICITE les aides du Département du Doubs et de l'Agence de l'eau.
- ACCEPTE de prendre en charge le financement de la part résiduelle soit 25 515€ HT.

6- OBJET : CREATION DE POSTE D'UN AGENT ADMINISTRATIF

Le Président expose le projet de recrutement au sein du siège de la CCA 800 pour la gestion des ressources humaines. Il explique qu'un poste à hauteur de 28/35^{ème} est vacant à ce jour. Il était occupé auparavant par un agent dédié au remplacement des secrétaires de mairie. Pour plus de cohérence, ce poste sera supprimé, dans un second temps, puisqu'il n'y a pas de besoin au niveau des communes. En outre, le service administratif serait augmenté de seulement 7 heures hebdomadaires même si la présente délibération porte sur un temps de travail à temps plein.

Un agent intercommunal a déjà émis le souhait de se positionner sur ce poste, souhaitant augmenter son temps de travail. Cet agent est actuellement basé à France services d'où l'objet du recrutement en cours pour cette structure.

Béatrice Pritzky relève que la suppression du poste vacant n'est pas incluse dans la présente délibération. Le Président lui répond qu'un dossier est en cours auprès du Comité Social Territorial (CST) et qu'il est obligatoire d'attendre son avis avant de supprimer un poste. Une délibération avant la fin de l'année sera présentée pour finaliser cette démarche.

Délibération **DCC 2024-10-413**

Il est nécessaire de créer un poste permanent d'adjoint administratif à compter du 01/11/2024 pour un temps de travail à temps complet afin de renforcer le pôle administratif de la CCA800, notamment au niveau des ressources humaines.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024,
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette création de poste.

7- OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CROIX ROUGE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président informe que la CCGP a revu à la hausse ses tarifs de location du bâtiment occupé par la Croix Rouge à Houtaud. Par conséquent, l'organisme sollicite un soutien financier supplémentaire pour faire face à cette évolution de charge. Le Président rappelle les services rendus par la Croix Rouge sur le territoire et notamment la mobilité solidaire.

Marie-Claire MONNIN confirme qu'un véhicule part chaque jour de la commune de Levier. Il est précisé que ce sont les particuliers qui en font la demande et non la collectivité.

Le président propose au conseil communautaire de valider cette proposition au regard des services rendus sur notre territoire et dans l'intérêt des bénéficiaires résidants dans le périmètre d'Altitude 800.

Délibération **DCC 2024-10-414**

Le Président, fait part à l'assemblée, de la demande de subvention formulée par Monsieur Yves LECLERC, Président de la Croix Rouge - Unité de Pontarlier.

Il sollicite la participation de la collectivité sur 3 dossiers :

- 500,00 euros au titre du suivi, de la mise à jour pour l'équipement et la mise en route du Centre d'Accueil Impliqué (CAI)-Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) ;
- 1500,00 euros au titre de la mobilité solidaire (covoiturage et transport solidaire, mise à disposition véhicule solidaire...)
- 1000.00 euros pour la location et le fonctionnement de leur base logistique située à Houtaud.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité, accepte le versement de :

- 500,00 €uros au titre du suivi, de la mise à jour pour l'équipement et la mise en route du CAI-CHU
- 1500,00 €uros au titre de la mobilité solidaire
- 1000.00 euros pour la location et le fonctionnement de leur base logistique située à Houtaud.

8- OBJET : BUDGET PRINCIPAL –DECISION MODIFICATIVE

Délibération

DCC 2024-10-415

Il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au budget principal afin de pouvoir régler les intérêts des emprunts à taux variables :

Vote de crédit pour remboursement des intérêts d'emprunts financé par l'excédent de fonctionnement :

Chapitre 66	Libellé	Budget 2024	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	BP + DM 03
D 66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 190.00 €	0.00	2 900.00 €	35 090.00 €

Le Président indique à l'Assemblée que la DM01 correspond à la DM de cession qui s'est générée automatiquement lors de la vente du cabinet dentaire, et que la DM02 correspond à un virement de crédits du chapitre 20 au chapitre 204 afin de permettre la prise en charge de la facture liée au déplacement de l'ouvrage ENEDIS rue de la Motte à Levier situé dans le périmètre des futurs travaux de l'école Pergaud.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative DM03 du budget principal (00300) ;
- AUTORISE le Président à réaliser les démarches nécessaires relatifs à cette décision.

9- OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE - Notre Ecole, Faisons La Ensemble (NEFLE)

Délibération

DCC 2024-10-416

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'afin de financer le projet « Ecole dehors » de l'école Pergaud, validé par l'académie de Besançon dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique, une convention de financement est établie par l'académie de Besançon avec la CCA 800.

Voici les modalités :

- L'académie s'engage à financer le budget du projet pédagogique à hauteur de 1 313 euros.
- Une avance de 30%, soit 394 € sera versée à la signature de la convention ;
- Le solde sera versé dès réception du compte rendu avec les pièces justificatives des dépenses réalisées.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.

10- OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (SMCOM)

Délibération

DCC 2024-10-417

Le Président informe l'assemblée que suite à la démission de Martial BICHET en 2023, il est nécessaire de nommer un délégué en cas d'absence de Monsieur Marc SAULNIER, titulaire.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Frédéric TOUBIN comme délégué suppléant de M. Marc SAULNIER.

11 – OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE TRES HAUT DEBIT

Le Président informe l'assemblée que Marc Saulnier envisage de se retirer de ses fonctions de délégué titulaire au sein du Syndicat Mixte Très Haut-Débit. Il demande aux élus présents de réfléchir et d'envisager de siéger à sa place au sein de ce syndicat. Une délibération sera présentée avant la fin d'année.

Informations diverses

- Recensement 2025 EPF : Les éléments sont attendus pour le 11 octobre 2024.
- Carrefour des collectivités les 10 et 11 octobre 2024 à Micropolis.
- **Station trail :**
 - Vendredi 11 octobre 2024 à 18h30, présentation à Sport et Neige (Magasin de sport située aux Grands Planchants à Pontarlier) du Tee-shirt du Club de trail TÔD 800. La CCA 800 a apporté son soutien pour le financement.
 - Edition 2024 de la 4L (Lever Loue Lison Levier), départ le 15 novembre pour une arrivée le lendemain à Villers sous Chalamont. Le parcours n'est pas connu à ce jour.
- **Documents d'Urbanisme :**
 - SCOT : Mercredi 23 octobre 2024 à 18h00_Salle Morand : réunion d'information sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT du Pays du Haut-Doubs. Un élu

par commune uniquement.

- PLUi :
 - Retour sur la réunion qui s'est tenue avec la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) suite à l'arrêt. La commission souhaite que le STECAL relatif à l'implantation d'un projet économique au Val d'Usiers soit réduit en incluant seulement la future surface bâtie. La commission souhaiterait également que la collectivité réduise à 15m la limite depuis la construction principale du terrain d'aisance pour l'ensemble des communes. Le rapport officiel n'a pas été encore adressé à la communauté de communes.
 - Les dates de l'enquête publique ne sont à ce jour pas encore connues, ni les modalités de mise en œuvre.
 - Les communes sont priées d'adresser à la CCA 800 la liste des sursis à statuer en cours.

- **Mobilité :**

- Inauguration de la voiture intercommunale du fait du changement des annonces publicitaires. Elle aura lieu le 31 octobre 2024 à 19h00.
- Présence de Madame PAVIET pour recenser les avis des communes sur les points nœuds. En cas de validation sans modification, merci d'adresser un courriel pour officialiser l'accord de la commune.

La séance est levée à 21 heures 40.

Le Secrétaire,
Jérémy GUYOT



Le Président,
Claude COURVOISIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CCA 800
"Espace Levier - Val d'Usiers"
EP 21 - 25270 LEVIER